

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1588

présenté par  
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

-----  
**ARTICLE 32**

À l'alinéa 9, après le mot :

« environnementale, »,

insérer les mots :

« et en science du végétal, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est proposé de modifier l'article 32 pour associer expressément les chercheurs en sciences du végétal aux pôles de recherche sur la santé environnementale.

En effet, de nombreuses études ont été menées qui tendent à prouver les bienfaits du végétal sur la santé physique et mentale des individus comme par exemple :

- la diminution des symptômes de l'hyperactivité et des troubles de l'attention chez les enfants vivants à proximité de jardins et d'espaces verts (Frances E. Kuo et Andrea Faber Taylor, 2004) ;

- la diminution de la durée de l'hospitalisation dans les hôpitaux ayant un accès à un jardin,

- le rééquilibrage du rythme cardiaque et de la tension artérielle qui entraîne une diminution du stress induit par la vue d'un lieu végétalisé (Ulrich et Simon, 1986) ;

- la diminution des crimes et délits dans les zones urbaines végétalisées (Lewis, 1992).